

CADR'@GE

ÉTUDES, RECHERCHES ET STATISTIQUES DE LA CNAV

ÉTUDE

S. Aouici,
C. Broussard,
R. Gallou et J. Ogg

Déménager à la retraite : aspirations, contraintes et parcours de vie

Les aspirations croissantes et diversifiées des personnes âgées en matière de logement interpellent les pouvoirs publics, comme en témoigne la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement qui encourage à « donner les moyens aux personnes âgées [...] d'être actrices de leur parcours »¹. Un déménagement peut être souhaité ou s'avérer nécessaire, lorsqu'en vieillissant des changements familiaux surviennent ou que les attentes et les capacités d'adaptation vis-à-vis de l'habitat évoluent. C'est précisément à cette étape de la vie résidentielle et à ses conséquences que ce cadr'@ge s'intéresse. Choisie ou contrainte, envisagée ou réalisée, la mobilité résidentielle des retraités s'articule autour de plusieurs axes, largement imbriqués. La juxtaposition d'informations quantitatives et qualitatives met en lumière ces notions de choix et de contrainte, mais aussi le niveau de satisfaction qui en découle : en effet, déménager sous la contrainte n'aboutit pas automatiquement à une situation résidentielle insatisfaisante ; à l'inverse, on peut choisir de déménager sans réussir à s'adapter à son nouvel environnement. Le recours aux données qualitatives permet de caractériser la trajectoire résidentielle et de livrer des éléments de compréhension sur les conséquences du choix de logement.

Pour les personnes vieillissantes, le logement et son environnement jouent un rôle déterminant dans le maintien des activités, les relations aux proches et l'accessibilité aux services. La stabilité résidentielle correspond au choix de la majorité d'entre elles, en permettant notamment la préservation de l'identité et d'un chez soi habituel et sécurisant (Dreyer, 2017). Santé et situation de vie, attentes et besoins, ressources et soutien mobilisables, normes et représentations, la complexité des processus à l'œuvre lors du déménagement à la retraite ne pourra pas être traitée dans son ensemble. Ce cadrage propose d'en présenter un aspect singulier, recentré autour de la décision de déménager et du choix du nouveau logement. Pour ce faire, nous nous appuyons sur les données quantitatives de l'enquête logement (Insee 2013), ainsi que sur de l'enquête qualitative Amare (Cnav 2015) – cf. encadré.

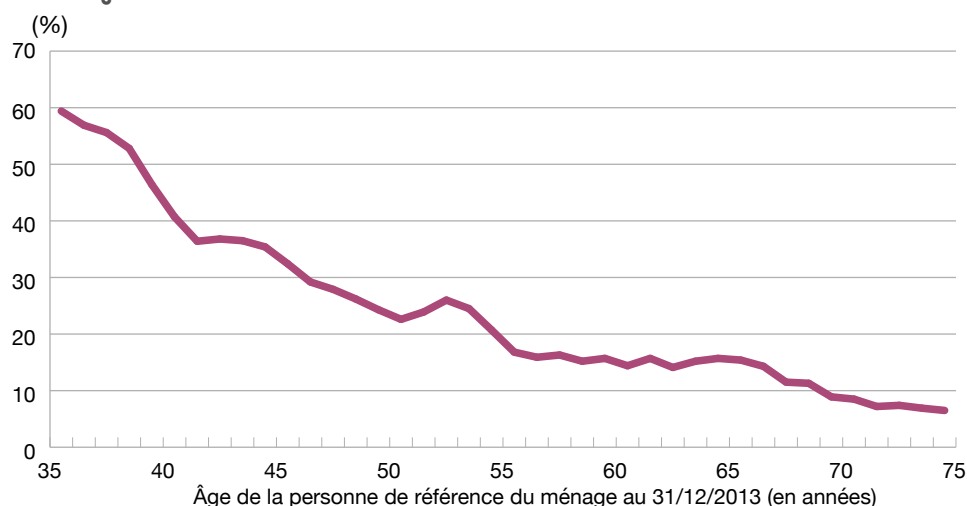
1. <http://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/loi-relative-a-l-adaptation-de-la-societe-au-vieillissement/>

Durant la vie active, les événements liés à la vie familiale, professionnelle, la capacité économique (logique patrimoniale) mais aussi les représentations sociales (accéder à tel logement ou à tel statut résidentiel) peuvent conduire les individus à mettre en place des stratégies résidentielles et occasionner des mobilités (Bonvalet et Ogg, 2009). L'arrivée à l'âge de la retraite peut modifier les causes de mobilité sans en supprimer la complexité ni la diversité. L'expérience de la retraite n'est pas vécue de façon uniforme. À différentes étapes de la retraite peuvent correspondre diverses logiques de mobilité. Trois logiques principales ont été identifiées (Nowik et Thalineau, 2010) : une logique « d'épanouissement » (préférence pour des lieux qui permettent de maintenir son réseau social et certaines activités), une logique de rapprochement à l'égard de la famille ou de retour sur un territoire de socialisation antérieur, et une logique de « sécurisation de soi » (mobilité vers un habitat plus adapté au vieillissement...). Non exclusives, ces logiques peuvent se succéder ou se croiser en posant des problématiques spécifiques, notamment la question du choix et de la contrainte.

■ Une mobilité résidentielle entre choix et contrainte

Les données de l'Enquête Logement 2013 permettent de connaître la part de ménages ayant changé d'adresse entre 2009 et 2013, les souhaits ou projets de mobilité à venir et les raisons qui motivent cette éventuelle mobilité (Delance et Vignolles, 2017). Le **graphique 1** représente la part des ménages ayant connu au moins un déménagement depuis 2009², à l'exclusion des déménagements vers des institutions (établissements pour personnes âgées). La mobilité résidentielle est plus répandue au début du parcours de vie que pendant la retraite, malgré un léger sursaut autour du passage à la retraite. Les taux décroissants avec l'avancée en âge s'expliquent par plusieurs facteurs liés à la fois à la situation des membres du ménage (revenus, santé, ancrage dans la localité, statut d'occupation), à leur position dans le cycle de vie et à la capacité du logement à répondre aux besoins des membres du ménage.

Graphique 1. Mobilité résidentielle réalisée depuis 2009 selon l'âge de la personne de référence du ménage



Champ : 19 238 ménages dont la personne de référence était âgée de 35 à 74 ans au 31/12/2013.

Source : Insee, enquête Logement 2013, Exploitations Cnav

Lecture : 17 % des ménages dont la personne de référence était âgée de 55 à 64 ans ont connu un déménagement au cours des 4 dernières années ; c'est aussi le cas de 8 % des ménages dont la personne de référence était âgée de 70 ans au 31/12/2013.

Lorsque l'on interroge les personnes sur leurs souhaits en matière de mobilité à court terme, le constat est identique : le projet de mobilité décroît avec l'avancée en âge. Près de 20 %³ des ménages dont la personne de référence est âgée de 55 à 64 ans projettent

2. Lorsque la première personne du ménage est arrivée dans le logement après le 01/01/2009.

3. Cette valeur est obtenue en additionnant la part d'enquêtés âgés de 55 à 64 ans déclarant souhaiter changer de logement sans contrainte de mobilité (15 %) et les répondants souhaitant et pensant être contraints de changer de logement dans les trois années à venir (4 %).

Encadré > Les sources

Les analyses quantitatives présentées ici s'appuient sur les données de l'**Enquête Logement** (2013) de l'Insee, qui porte sur 33 000 logements répondants, dont 27 000 en France métropolitaine. L'enquête décrit les caractéristiques sociodémographiques et économiques des ménages et les modalités d'occupation de leur résidence principale. Elle porte sur les logements ordinaires, à l'exclusion des logements collectifs (logements foyers, internats ou casernes et des habitations mobiles). Ces données permettent notamment de questionner les projets de mobilité et de distinguer si ceux-ci relèvent d'un souhait du répondant ou de contraintes.

L'enquête « Amare » (Ancrage et Mobilité résidentielle À la REtraite) est une enquête qualitative réalisée en 2015-2016. Cette recherche réunit 4 partenaires (la Cnav, Citères, l'Ined et l'Ird) et totalise 72 entretiens auprès de retraités mobiles dans les 2 ans précédant l'enquête. Les informations collectées renseignent sur le parcours résidentiel, le logement actuel, les raisons de la mobilité, le rapport au nouvel environnement (activités quotidiennes, relations sociales et solidarités), la perception du vieillissement par les enquêtés. Trois territoires (Ile-de-France, Indre-et-Loire et la Réunion) et deux moments de la retraite (retraite récente/ancienne) ont été choisis pour s'assurer d'une bonne diversité de ménages mobiles.

de changer de logement, de manière contrainte ou non ; cette proportion passe sous le seuil des 15 % de 65 à 74 ans et dépasse tout juste les 5 % pour les plus âgés (Tableau 1). Souhaitée ou redoutée, la perspective d'un déménagement s'exprime davantage pour les locataires, témoignant ainsi d'un ancrage plus fort des propriétaires.

Tableau 1. Les souhaits et contraintes de mobilité résidentielle

Désir de mobilité et/ou mobilité contrainte (%)	28 064 000	Tout	18-54 ans	55-64 ans	65-74 ans	75 ans et +	Locataires	Propriétaires
Souhaite changer de logement (sans contrainte de mobilité)	4 904 000	18	24	15	12	4	29	9
Souhaite changer de logement et pense être contraint de quitter son logement actuel dans les 3 ans à venir	1 442 000	5	8	4	3	2	10	2
Ne souhaite pas changer de logement et pense être contraint de quitter son logement actuel dans les 3 ans (sans désir de mobilité)	1 159 000	4	6	3	2	3	7	2
Ne souhaite pas changer de logement et ne pense pas être contraint de quitter son logement actuel dans les 3 ans à venir	20 559 000	73	63	79	84	91	55	87

Champ : 28 064 000 ménages dont la personne de référence était âgée de 18 ans ou plus au 31/12/2013. Données pondérées. Source : Insee, enquête Logement 2013, Exploitations Cnav.

Lecture : 18 % des ménages souhaitent changer de logement dans les trois ans à venir, sans y être contraints ; 5 % des ménages souhaitent changer de logement et pensent y être contraints dans les trois ans à venir ; 4 % des ménages ne souhaitent pas changer de logement mais pensent y être contraints dans les trois ans à venir.

Le changement de logement est moins envisagé aux âges élevés et parmi les propriétaires. Cette stabilité résidentielle peut s'expliquer par la satisfaction du logement, l'effet « d'ancrage », ou, parmi les individus plus âgés, la crainte d'un déménagement. D'autres personnes, dans des proportions plus faibles, soulignent l'influence de contraintes sur leur projet de mobilité. Une minorité des répondants âgés de 55 à 64 ans évoquent une mobilité qui répondrait à la fois à un désir et à une contrainte ; les proportions sont plus faibles après 65 ans. Cette surreprésentation parmi les plus jeunes est à relier plus directement au passage de l'activité à la retraite. Enfin, 2,5 % des répondants âgés de 55 à 64 ans pensent être contraints de quitter leur logement dans les 3 années à venir ; il en est de même pour 1,7 % des 65-74 ans et pour 3,3 % des répondants de 75 ans ou plus.

■ Les considérations financières et l'état de santé au cœur des mobilités contraintes

Parmi les raisons avancées par les répondants ayant exprimé une contrainte dans leur éventuel projet de mobilité, la dimension financière joue un rôle déterminant pour les 55-64 ans ainsi que pour les 65-74 ans, respectivement 27 % et 33 % (tableau 2). Ce facteur semble en revanche moins peser dans le choix des répondants plus âgés (6 %). Les raisons liées à la santé apparaissent comme un élément central, notamment pour les plus âgés (63 % des personnes de 75 ans et plus) ; les raisons familiales sont peu évoquées dans ces projets de mobilité liés à une contrainte.

Tableau 2. Principale raison pour laquelle le répondant pense être contraint de quitter son logement actuel dans les trois ans à venir ?

Pour quelle raison pensez-vous être contraint de quitter votre logement dans les trois ans à venir ? (%)	2 601 500	Tout	18-54 ans	55-64 ans	65-74 ans	75 ans et +
Raisons financières	434 500	17	14	27	33	6
Raisons de santé	273 000	11	3	12	24	63
Raisons familiales (naissance, mise en couple, liquidation du logement à la suite d'un décès, d'un divorce ou d'une séparation)	482 000	19	22	13	6	8
Raisons professionnelles (mutation, fin d'activité, retraite)	834 500	32	40	20	10	3
Raisons liées au logement (le propriétaire veut reprendre le logement prêté ou loué ; projet de destruction ou de réhabilitation du logement ; décision judiciaire d'expulsion)	237 500	9	8	15	9	7
Autres raisons	340 000	13	13	13	18	13

Champ : 2 601 500 ménages dont la personne de référence était âgée de 18 ans ou plus au 31/12/2013. Données pondérées.
Source : Insee, enquête Logement 2013, Exploitations Cnav.

Lecture : Parmi les ménages qui pensent être contraints de quitter leur logement dans les trois ans à venir, 32 % pensent que la raison principale est professionnelle.

■ Réussir son déménagement, au-delà du choix et de la contrainte

Que le changement de logement soit perçu comme contraint ou non, résumer le choix à une unique raison ne restitue pas la complexité et l'interconnexion des mécanismes qui sous-tendent la mobilité résidentielle. Aux différentes stratégies, aux arbitrages, s'ajoute la capacité (et parfois l'impossibilité) d'anticiper les complications à venir (difficultés de santé, rupture familiale). Le recours aux entretiens qualitatifs de l'enquête Amare (Cnav 2015, voir encadré) permet d'illustrer les questions qui se posent aux retraités, le champ d'action qu'ils se définissent, mais aussi le regard qu'ils portent sur leur parcours, leur vieillissement et leurs projets.

Une mobilité contrainte mais une opportunité pour l'avenir : bien vieillir dans un logement adapté

Au moment de l'enquête, Monsieur et Madame Metzger⁴ (âgés de 66 et 68 ans) avaient quitté depuis un an l'appartement qu'ils ont occupé durant 34 ans. Ils appréciaient leur logement et leur quartier mais un conflit de voisinage leur était devenu insupportable. Après avoir songé à s'installer en province dans leur résidence secondaire, ils ont finalement fait le choix de rester en région parisienne, s'installant dans la même commune, près des enfants, de leur réseau social et des services de proximité.

4. Tous les patronymes cités sont des pseudonymes.

Mme Metzger : *On a acheté un appartement à Charenton, qui était un quatre-pièces, et on a vécu dedans pendant 34 ans. [...] Je regrette un petit peu de partir, de quitter le quartier. [...] C'est à cause d'un problème de voisinage avec les gens au-dessus de chez nous [...] Ils ont emménagé en août 2010 et on est parti en juillet parce que c'était invivable.*

M. Metzger : *On s'était posé la question : s'installer en Bretagne ou rester à Charenton ? Bon, ce qui nous a fait pencher c'est la présence de nos filles, qui sont quand même pas très loin : deux dans la région parisienne [et une à Lille]. On s'est dit : « si on va en Bretagne, on les verra une fois l'an. Tandis que là, même de Lille... » Et puis on disait « bon, on est quand même plus habitués ici ». En Bretagne, la maison est très isolée. On s'est dit « c'est vrai que tant qu'on a la voiture, qu'on est en forme, on peut se déplacer. Mais quand on arrivera vers la fin, on aura beaucoup plus de mal, on sera beaucoup plus isolés ».*

Sans conflit de voisinage, ce déménagement n'aurait sans doute pas eu lieu dans cette temporalité. S'ils sont aujourd'hui satisfaits de leur nouveau logement, ce n'est pas seulement pour les relations de voisinage apaisées, mais pour l'adaptation du logement au vieillissement. Cet aspect ne constituait pas un critère sélectif dans le choix de mobilité mais il s'est révélé être une opportunité. Malgré les problèmes de mobilité de Monsieur Metzger, le couple n'a pas tenu compte des questions liées à leur propre vieillissement lors de leur recherche de logement ; comme la plupart des enquêtés, ils n'ont pas anticipé une éventuelle perte d'autonomie et n'ont pas tenu compte des préconisations de « bien vieillir ». Une fois installés dans les lieux en revanche, tous deux vantent les qualités d'un logement adapté au vieillissement.

Mme Metzger : *Il est bien, très bien puisqu'il est aux normes... Pour tout, y compris pour handicapés : la salle de bains et les WC sont assez spacieux pour un fauteuil roulant. [Enquêteur : C'est quelque chose qui est entré en ligne de compte dans votre choix ?] Non, pas spécialement, mais oui, parce qu'on est vieux quand même ! (rires) On n'a pas envie de déménager et si jamais on a besoin, au moins c'est aux normes !*

M. Metzger : *Mais c'est vrai qu'on se dit : « C'est bien pour le futur de notre vie ». [...] Ce n'était pas du tout voulu... C'est bien agréable finalement.*

Avec le recul, la décision de changer de logement semble être influencée par l'expérience de la vieillesse de la mère de Monsieur Metzger et de leur propre vieillissement. Le couple s'est ainsi constitué une épargne (« *on cotise pour la dépendance* ») et envisage de recourir à des services à domicile (portage de repas...) ou aux nouvelles technologies en cas de fragilité. Ils émettent l'éventualité d'aménager leur logement et notamment de remplacer la baignoire par une douche « mais plus tard, quand on ne sera plus capable », signe ici encore d'une mise à l'écart des marques du vieillissement. Enfin, s'ils mentionnent la possibilité d'un nouveau déménagement, c'est en dernier recours, si et seulement si l'un des membres du couple devait souffrir d'un handicap ou d'une perte d'autonomie.

L'exemple du couple Metzger illustre bien comment une mobilité pensée à l'origine comme contrainte peut finalement apporter satisfaction. Les considérations liées à la capacité du domicile à s'adapter au vieillissement peuvent finalement s'imposer même lorsque le projet de mobilité initial ne semblait nullement attaché à ces préoccupations. À l'inverse, une mobilité mûrement réfléchie, souhaitée et préparée ne comble pas toujours le retraité mobile.

Une mobilité souhaitée qui s'avère insatisfaisante : bien vieillir est également affaire de lien social

Madame Rémy, 76 ans et veuve depuis 6 ans au moment de l'enquête, a quitté une maison de famille en Dordogne qu'elle adorait et qu'elle avait occupée avec son mari. Elle a emménagé en Touraine afin de se rapprocher de sa fille et de ses frères et sœurs. Depuis le décès de son mari, elle se sentait de moins en moins capable de gérer seule l'entretien d'une grande maison. Son entourage l'a encouragée à déménager en mettant en avant ses récents ennuis de santé. Elle vit seule aujourd'hui dans un grand appartement de 100 m².

Mais sa vie en Touraine ne se passe pas aussi bien qu'escompté : après une année, elle ne semble ni satisfaite des liens avec sa fille (trop distants) pour qui elle redoute d'être un poids, ni de son environnement résidentiel au sein duquel elle se sent perdue et isolée.

Mme Rémy : *J'avais demandé [à me rapprocher d'un enfant]. J'ai choisi entre mon fils dans le Gard, et [ma fille à Tours], parce que mes deux aînés m'avaient proposé de vivre en Nouvelle-Calédonie, au décès de leur père. [...] Ma fille travaille à Tours. Ça a été un peu le choix de mon changement. Je me suis rapprochée un peu de ma fille. Pour moi, c'était le pays d'origine de mes parents et de mes beaux-parents. [...] Je ne compte pas trop sur ma fille, bien qu'elle soit très gentille. Mais elle a sa vie. Elle a quatre garçons. Alors vous savez, elle est occupée. Elle travaille. Je la vois mais peu. Il ne faut pas que je compte sur elle pour de l'aide. Ça, elle me l'a bien dit. [...] Elle m'a dit : je ne veux pas être une femme de ménage pour toi. Quand j'ai été malade, elle me l'a dit. Je me suis toujours débrouillée, je ne lui ai jamais rien demandé.*

Madame Rémy s'interrogeait alors sur la pertinence d'un nouveau déménagement, cette fois à proximité de son fils qui se montrerait plus présent.

Mme Rémy : *Ici c'est vivant. Par contre, il faut recommencer les relations. Quand on arrive à mon âge, à 77 ans, c'est recommencer une nouvelle vie. Ça ne se fait pas comme ça, des relations. On ne peut pas changer comme ça. C'est difficile. Ce n'est pas très raisonnable. C'est pour ça que je me verrais plutôt me rapprocher de mon fils. Surtout s'il est là... Enfin dans des coups durs.*

L'exemple de Mme Rémy illustre une autre facette de la complexité qui entoure la mobilité résidentielle : l'installation dans son nouvel environnement a révélé des insatisfactions qu'elle n'avait pas anticipées, tant sur le plan des relations avec sa fille que sur le plan de l'environnement, et qui la conduisent aujourd'hui à envisager un nouveau déménagement. Il montre aussi que les comportements des individus ne s'expliquent pas exclusivement à la lumière du parcours passé et de la situation présente, mais qu'il faut également connaître leurs projets : c'est parce que Mme Rémy fait du lien social un élément central de sa vie qu'elle envisage de déménager de nouveau.

■ Conclusion

Choisir un environnement adapté à la vieillesse n'est pas une mince affaire. La recherche menée dans le cadre du projet Amare sur la mobilité résidentielle à la retraite montre la complexité des processus à l'œuvre lors du déménagement, le poids des représentations et la diversité des expériences. Ce cadrage, de par la complémentarité des méthodes quantitatives et qualitatives, nous permet de mieux comprendre les comportements de mobilité de retraite. Les explications les plus courantes renvoient aux parcours de vie des uns et des autres (« on vieillit comme on a vécu »). Alors qu'il est de plus en plus question dans le débat public du « bien vieillir »⁵, sa concrétisation dans le choix du logement prend des formes très différentes selon les aspirations et les situations individuelles. On peut faire l'hypothèse que les discours et les pratiques relèvent dans une certaine mesure d'une adaptation de chacun au « champ du possible » : changer de région, de statut ou de type de logement, se rapprocher ou cohabiter avec un enfant n'est pas uniformément envisageable. Les entretiens que nous avons réalisés donnent toute leur place à cette grille de lecture. Même si chacun a son cadre de référence, l'aspiration à vieillir entouré demeure largement partagée. Mais d'autres pistes pourront être mobilisées pour un travail de plus grande ampleur : ainsi une analyse plus fine selon le genre, le milieu social ou le choix des lieux de vie par exemple permettraient de saisir d'autres enjeux de ces formes du vieillir. Les ressorts de la mobilité résidentielle des retraités se trouvent sans doute à la croisée de ces explications.

5. De nombreuses initiatives ont été prises ces dernières années dans le domaine de la prévention et du « bien vieillir » afin de favoriser le vieillissement « en bonne santé ». Cette politique globale recouvre l'ensemble des actions de prévention (santé, lien social) et d'adaptation du logement. Elle véhicule inévitablement une certaine normalisation de la vieillesse.

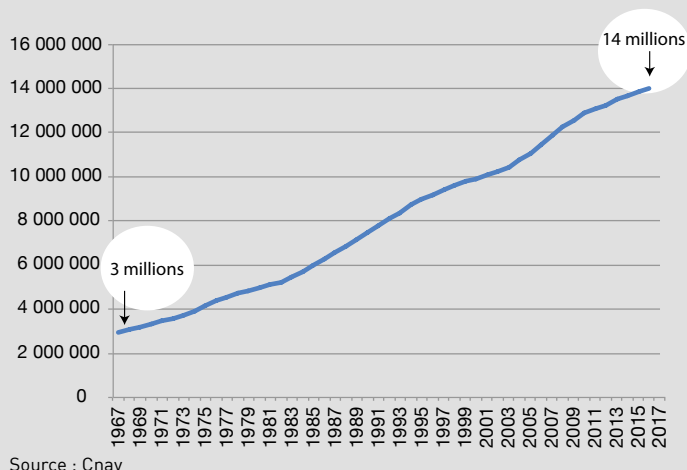
► Bibliographie

- ALBERT Christophe, MISSOTY Alexandre, 2015.** « Résidence et mobilité des retraités du régime général », note Cnav pour le COR, 37p.
- BONNET C., GOBILLON L. et LAFERRERE A., 2010.** « The effect of Widowhood on Housing and Location Choices », *Journal of Housing Economics*, 19, pp. 106-120.
- BONVALET Catherine, OGG Jim, 2009.** *Les baby-boomers, une génération mobile*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube, 252 p. (coll. Mondes en cours).
- CARADEC Vincent, 2010.** Les comportements résidentiels des retraités. Quelques enseignements du programme de recherche « Vieillesse de la population et habitat », *Espace populations société*, 1, 29-40.
- DELANCE Pauline, VIGNOLLES Benjamin, 2017.** « Ça déménage ? La mobilité résidentielle et ses déterminants », *Insee Références*, 21 p. https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2586010/LOGFRA17d_D3_demenagement.pdf
- DREYER, Pascal, 2017.** « Avant-propos : Habiter chez soi jusqu'au bout de sa vie ». *Gérontologie et société*, n° 152, 9-23.
- NOWIK Laurent, THALINEAU Alain, 2010.** La mobilité résidentielle au milieu de la retraite : un cadre spatial structurant lié à des configurations sociales, *Espace populations société*, n°1, 41-51.

Les 50 ans de la Cnav

1967 à 2017 : de 3 à 14 millions de retraités

Nombre de retraités du régime général (retraite personnelle ou de réversion) au 31 décembre

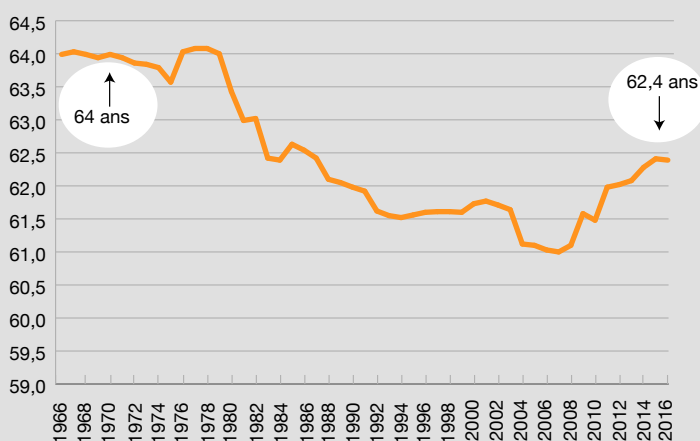


En 2017, le régime général de sécurité sociale verse une pension personnelle ou de réversion à plus de 14 millions de retraités. Cinquante ans plus tôt, lors de la création de la Cnav¹, le régime ne comptait que 3 millions de pensionnés.

L'augmentation du nombre de retraités du régime général (+ 11 millions) reflète essentiellement les évolutions démographiques françaises : en 50 ans, le nombre de personnes de 60 ans ou plus a crû de 8 millions, et le nombre des personnes de 65 ans ou plus de 6,5 millions. Cette progression résulte principalement de l'allongement de la vie. En cinquante ans, l'espérance de vie a augmenté de plus de 10 ans pour les femmes et les hommes : entre 1966 et 2016, elle est passée de 75 ans à 85 ans pour les femmes, et de 68 ans à 79 ans pour les hommes, ces derniers réduisant légèrement leur écart d'espérance de vie avec les femmes.

Les assurés atteignent désormais plus souvent l'âge de la retraite, et en bénéficient plus longtemps (l'espérance de vie à 60 ans ayant augmenté de 7 ans). Du fait de l'allongement de l'espérance de vie et de l'arrivée des premières générations nombreuses du baby boom (1946) à l'âge de la retraite, le nombre de retraites (personnelles ou de réversion) attribuées chaque année par le régime général est passé d'environ 300 000 en 1966 à 800 000 en 2016.

Âge moyen d'attribution de la retraite personnelle



Enfin, l'augmentation du nombre de retraités a été accentuée par les évolutions de l'âge d'attribution de la retraite personnelle. Les assurés partent en moyenne plus tôt à la retraite en 2016 (62,4 ans) qu'en 1966 (64 ans). La remontée de l'âge moyen de départ à la retraite suite à la réforme de 2010 n'a pas entièrement compensé sa baisse dans les années 1980 suite à l'instauration de l'âge minimal d'ouverture des droits à 60 ans.

Au total, les retraités décédés en 2016 ont perçu leur pension pendant 20 ans (19 ans pour les hommes et 22 ans pour les femmes), soit une durée de service supérieure d'environ 8 ans à celle d'il y a cinquante ans.

À l'occasion des 50 ans de la Cnav, les séries longues relatives au régime général sont mises à disposition sur la nouvelle plateforme de données ouvertes de la Cnav (Data.cnnav.fr).

1. Suite aux ordonnances du 21 août 1967 qui organisent la séparation financière des risques de la sécurité sociale dans trois « branches » distinctes (santé, vieillesse, famille) et créent les caisses nationales correspondantes.

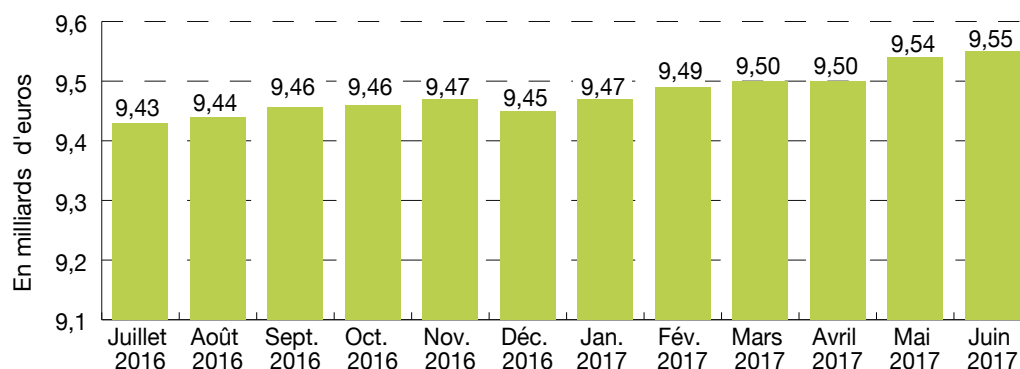
Les chiffres au 30 juin 2017

		Nombre de retraités	Montant mensuel moyen de la pension servie (1)	
RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL AU 30 JUIN 2017		14 052 693	668 €	
Bénéficiaires d'un droit direct	Hommes	6 235 476	757 €	
	Femmes	7 049 279	639 €	
	Ensemble	13 284 755	694 €	
dont : bénéficiaires d'un droit direct servi seul		11 327 211	671 €	
bénéficiaires à la fois d'un droit direct et d'un droit dérivé		1 957 544	815 €	
Bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul	Hommes	31 879	197 €	
	Femmes	736 059	289 €	
	Ensemble	767 938	285 €	
Bénéficiaires d'un droit direct ayant une carrière complète au régime général (2)	Hommes	2 716 491	1 148 €	
	Femmes	2 367 878	994 €	
	Ensemble	5 084 369	1 076 €	
		Nombre de bénéficiaires	Répartition parmi les bénéficiaires	
			Hommes	Femmes
Minimum contributif (retraités de droit direct) (3)	4 831 921	27 %	73 %	
Minimum vieillesse (allocation supplémentaire, Aspa ou Asi)	433 037	46 %	54 %	
		Nombre de retraités	Part sur l'ensemble des droits directs	
ATTRIBUTIONS AU COURS DU 1^{er} SEMESTRE 2017 (4)		397 800		
Droits directs		315 267		
dont : retraites anticipées longues carrières		86 141	27,3 %	
retraites anticipées assurés et travailleurs handicapés		1 433	0,5 %	
retraites progressives		4 622	1,5 %	
retraites calculées avec une surcote		41 488	13,2 %	
pensions à taux réduit (décote)		28 782	9,1 %	
Droits dérivés		82 533		

1. Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale), y compris les compléments de pension éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.
2. Pensions calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.
3. Retraités bénéficiaires du minimum contributif servi en application des règles du minimum contributif tous régimes.
4. Attributions effectuées quelle que soit la date d'effet.

Source : SNSP (système national statistiques prestataires).

DÉPENSES AU TITRE DES PRESTATIONS LÉGALES DES 12 DERNIERS MOIS : 113,7 MILLIARDS D'EUROS



Source : Cnav.